

A remplir par le concurrent

NOM..... PRENOM.....
 Adresse.....
 CP..... VILLE.....
 Date de naissance.....
 Email.....
 J'ai bien pris connaissance des garanties d'assurances qui me sont consenties
 Par le contrat GAN Eurocourrage N°086 107 090/ Con vention FSIA N°13Q
 SIGNATURE

PRATIQUE LOISIR

Triathlon / Duathlon / Raids		Aquathlon / Bike and Run	
<input type="checkbox"/> Avenir	2 €	<input type="checkbox"/> Avenir	2 €
<input type="checkbox"/> Découverte	2 €	<input type="checkbox"/> Découverte	2 €
<input type="checkbox"/> Equipe	6 €	<input type="checkbox"/> Equipe	6 €

PRATIQUE COMPETITION

Triathlon / Duathlon		Aquathlon / Bike and Run	
<input type="checkbox"/> Distance super sprint	6 € / 5.50 €	<input type="checkbox"/> Distance super sprint	2 €
<input type="checkbox"/> Distance sprint	6 € / 5.50 €	<input type="checkbox"/> Distance sprint	4 € / 3 €
<input type="checkbox"/> Courte distance	40 €	<input type="checkbox"/> Courte distance	5 €
<input type="checkbox"/> Longue distance	60 €	<input type="checkbox"/> Longue distance	5 €
<input type="checkbox"/> Equipe super sprint	10 €	<input type="checkbox"/> Equipe super sprint	10 €
<input type="checkbox"/> Equipe longue distance	60 €	<input type="checkbox"/> Equipe longue distance	60 €



A remplir par le concurrent

NOM..... PRENOM.....
 Ligue de Picardie
 Serge Le Bail
 91 rue du Connétable
 60500 Chantilly
 03.44.57.65.52
 sle-bail@club-internet.fr
 Cachet ou signature de l'organisateur

PRATIQUE LOISIR

Triathlon / Duathlon / Raids		Aquathlon / Bike and Run	
<input type="checkbox"/> Avenir	2 €	<input type="checkbox"/> Avenir	2 €
<input type="checkbox"/> Découverte	2 €	<input type="checkbox"/> Découverte	2 €
<input type="checkbox"/> Equipe	6 €	<input type="checkbox"/> Equipe	6 €

PRATIQUE COMPETITION

Triathlon / Duathlon		Aquathlon / Bike and Run	
<input type="checkbox"/> Distance super sprint	6 € / 5.50 €	<input type="checkbox"/> Distance super sprint	2 €
<input type="checkbox"/> Distance sprint	6 € / 5.50 €	<input type="checkbox"/> Distance sprint	4 € / 3 €
<input type="checkbox"/> Courte distance	40 €	<input type="checkbox"/> Courte distance	5 €
<input type="checkbox"/> Longue distance	60 €	<input type="checkbox"/> Longue distance	5 €
<input type="checkbox"/> Equipe super sprint	10 €	<input type="checkbox"/> Equipe super sprint	10 €
<input type="checkbox"/> Equipe longue distance	60 €	<input type="checkbox"/> Equipe longue distance	60 €

RÉSUMÉ DES GARANTIES ACCORDÉES AUX CONCURRENTS A LA JOURNEE DE LA F.F.TRI
 Contrat Gan Eurocourrage : n° 086.107.090 Convention FSIA : n° 13 Q

I. PRINCIPES

Le titulaire d'un « pass journée » établi par la F.F.TRI a la qualité d'assuré sur le contrat d'assurance MULTIPERILS de la F.F.TRI. Il bénéficie par conséquent, d'une part, de la Garantie Responsabilité civile, et d'autre part de la garantie Accidents Corporels.

II. LES ASSURANCES

1. Les responsabilités civiles

Assurés: les titulaires d'un « pass journée » dans le cadre de la pratique du Triathlon et du Duathlon sur les épreuves agréées par la F.F.TRI

Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels	15 244 903 € par sinistre	Néant
Dont		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	9 146 941 € par sinistre	Néant
Dommages immatériels non consécutifs	762 246 € par sinistre	1 524 € par sinistre
Dommages de pollution accidentelle	1 524 491 € par sinistre	Néant

2. Défense pénale/ Recours

Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise
Défense devant les juridictions civiles et commerciales ou administratives	Frais à la charge de l'assureur (sauf répartition proportionnelle entre l'assureur et l'assuré en cas de dépassement du montant de garantie des dommages correspondants).	Néant
Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives		
Recours (préjudice supérieur à 152 €)	45 735 € par sinistre	Néant

Principales exclusions: Pratique de sports dangereux, le vol, les risques soumis à assurance obligatoire, la maladie

3. Accidents corporels

Nature des dommages	Montant des garanties
Décès	8 000 € (- 16 ans) 16 000 € (+ 16 ans)
Invalidité permanente totale ou partielle	31 000 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux	100% du tarif de convention de la SS après intervention de la SS et autres mutuelles
Dépassement honoraires médicaux et chirurgicaux	Majoration de 50% de la valeur des lettres clé
Forfait hospitalier et technique	Prise en charge à 100%

**SOUSCRIPTION GARANTIES ASSURANCES
(loi n°84-610 – Art 38- 16 juillet 1984)**

Le demandeur d'un « pass journée » auprès d'une organisation affiliée à la F.F.TRI. est informé que, conformément à la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 (article 38), il lui est possible de souscrire ou non les garanties collectives de base inscrites au contrat d'assurance fédéral. Ces garanties collectives de base couvrent la responsabilité civile (RC), l'atteinte corporelle individuelle (IA) et l'Assistance. Leur tarif est de 0,83€. Le demandeur ne souhaitant pas souscrire les garanties assurances de la F.F.TRI. est tenu de fournir à l'organisateur une copie de son contrat d'assurance précisant les mêmes garanties assurances qu'offre l'assureur de la F.F.TRI..

Renseignements et Déclaration des Sinistres:

MARSH – Département Risques Spéciaux- Service Sports, Information et Gestion,
 Tour Ariane, la Défense 9- 92088 Paris la Défense Cedex
 Tel : 0 810 359 359 - Fax: 0 810 000 205

Assistance : VOTRE ASSISTEUR:

France Secours International
 N° de votre Convention : 13 Q
 N° d'appel : 01.49.93.80.75

